

# Information de la direction du système modulaire FFA

## **Augmentation de la taxe pour le brevet fédéral de formatrice/formateur d'adultes**

au 1er janvier 2017

### **Décision de la Commission suisse FFA, mai 2016**

La taxe pour le brevet fédéral de formatrice/formateur d'adultes sera augmentée à partir du 01.01.2017 de CHF 390.00 à CHF 450.00.

### **Raison**

L'introduction de la vérification centralisée s'est bien déroulée. Il était prévisible qu'avec l'augmentation du nombre de compétences qui doivent être vérifiées par candidat-e, les taxes devraient également augmenter. C'est pourquoi, une adaptation des taxes est nécessaire.

### **Mise en oeuvre**

Toutes les candidates et tous les candidats qui seront admis à l'examen dès la séance de la CAQ du 28 février 2017 devront s'acquitter de la nouvelle taxe de CHF 450.--.

21.09.2016

Christina Jacober  
Directrice nationale du système modulaire FFA